

	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		1 page
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER		
		Création	MàJ	Vérification
		08/07/2011		08/07/2011
	Approbation	Diffusion	Application	
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Gisèle REMAGGI Poste 34650.	08/07/2011	08/07/2011	Jusqu'au 08/09/2011

**CONCOURS PROFESSIONNEL  
DE CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

VU - la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU – le décret n°2007-839 du 11 mai 2007 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,,

VU – l'arrêté du 11 mai 2007 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatif,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :** Un concours professionnel est ouvert en vue de pourvoir 1 poste de cadre supérieur socio-éducatif actuellement vacant au CHU de NICE.

**ARTICLE 2 :** Peuvent faire acte de candidature, les cadres socio-éducatifs comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre socio-éducatif.

**ARTICLE 3 :** L'épreuve du concours consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations, la capacité à prendre en charge les missions et les projets qui lui sont confiés et les aptitudes à exercer des fonctions d'encadrement supérieur prenant comme point de départ l'expérience du candidat (durée vingt minutes).  
Le jury complètera son appréciation par la consultation des dossiers individuels des candidats.

**ARTICLE 4 :** Le DOSSIER D'INSCRIPTION au concours peut être obtenu en téléphonant à la Direction des Relations Humaines, secteur concours au **poste 34654**.

Il devra être retourné : **au plus tard le 8 SEPTEMBRE 2011**  
(date de clôture des inscriptions)

A LA  
**DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES  
SECTEUR CONCOURS  
HOPITAL DE CIMIEZ  
4, avenue Reine VICTORIA  
06003 NICE CEDEX 1**

Le cachet de La Poste faisant foi, les dossiers doivent être envoyées **PAR COURRIER POSTAL**.

LE DIRECTEUR GENERAL

  
Emmanuel BOUVIER MULLER